

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 31 mai 2010

CP 10/05-12

L'an deux mil dix, le 31 mai à 17 H 30, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Etaient excusés : MM. Empociello et Gonzalez .

**SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES
GROUPE ARCADE
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS POUR L'ACQUISITION
ET L'AMELIORATION DE 6 LOGEMENTS
COMMUNE DE MONTAUBAN**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunts présentée par Monsieur le Directeur de la société française des habitations économiques groupe Arcade, destinés à l'acquisition et l'amélioration de 6 logements locatifs collectifs (4 T2 et 2 T3), Hôtel de la Poste, 17 rue Michelet à Montauban.

Le plan de financement d'un montant global de 673 030 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS Foncier	77 404 €
* Prêt PLUS Travaux	305 786 €
* Subvention Etat	12 000 €
* Subvention ANRU ou CIL	52 000 €
* Subvention Commune	69 000 €
* TIA architecture	87 840 €
* Fonds propres	69 000 €
Total	673 030 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 383 190 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Prêt PLUS foncier	
Montant	77 404 €
Montant de la garantie	30 961,60 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

Prêt PLUS travaux	
Montant	305 786 €
Montant de la garantie	122 314,40 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 153 276 €, soit 40 % d'un montant global de 383 190 €, sous réserve que la communauté de Montauban Trois Rivières se porte garante à hauteur de 60 % de la totalité des emprunts souscrits.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde la garantie du département à la société française des habitations économiques Groupe Arcade, pour l'acquisition et l'amélioration de 6 logements locatifs collectifs (4 T2 et 2 T3), Hôtel de la Poste, 17 rue Michelet à Montauban, la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant de 153 276 € pour deux prêts PLUS, l'un de type foncier d'un montant de 77 404 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0 à 0,5%, l'autre de type travaux d'un montant de 305 786 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0 à 0,5 % contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la communauté de communes de Montauban Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,